ACADÉMIE HUMANITAIRE · HUMANITAIRES JOBS

Mini MBA Coordination civilo-militaire humanitaire (CMCoord) : préserver l'accès et les principes face aux acteurs armés

Support de cours · Semaine 6 : Escortes armées : la règle, les exceptions et la décision

Programme de 3 mois exactement (12 semaines, 144 heures) pour coordonner l'action humanitaire avec les acteurs armés : principes, acteurs armés et leur culture, directives d'Oslo et MCDA, moyens militaires étrangers lors des catastrophes, urgences complexes et missions intégrées, escortes armées, notification humanitaire et échange d'informations, négociation de l'accès, liaison et forums, protection, directives propres aux pays et dilemmes. Fondé sur les textes publics d'OCHA et de l'IASC. Exercices chiffrés corrigés, trois examens mensuels avec études de cas, et un diplôme vérifiable de l'Académie Humanitaire. Formation indépendante : ce n'est pas le cours officiel UN-CMCoord d'OCHA, vers lequel elle renvoie, et elle ne délivre aucune certification des Nations unies.

https://humanitairejobs.org/fr/academie/mini-mba-coordination-civilo-militaire/semaine-6/

Document gratuit de l'Académie Humanitaire. Il peut être imprimé et partagé librement à des fins de formation, sans modification.

Semaine 6 : Escortes armées : la règle, les exceptions et la décision

Objectifs

- Énoncer la règle générale des directives de l'IASC : les convois humanitaires ne recourent pas aux escortes armées.
- Analyser une demande d'exception avec une grille structurée : besoin vital, alternatives, sécurité réelle, perception, durée.
- Organiser une escorte acceptée à titre exceptionnel et préparer son arrêt.

La règle générale

Les **directives non contraignantes de l'IASC sur l'utilisation des escortes armées pour les convois humanitaires** (2013, qui remplacent le document de 2001) posent une règle claire : **en règle générale, les convois humanitaires n'utilisent pas d'escortes armées**.

Pourquoi ? Une escorte armée :

- associe visiblement l'aide à un acteur armé, ce qui compromet la neutralité perçue ;
- peut **attirer** les attaques au lieu de les dissuader ;
- crée une **dépendance** difficile à arrêter ;
- peut fragiliser l'acceptation patiemment construite par l'ensemble des organisations, y compris celles qui n'utilisent pas d'escorte.

Les exceptions existent, mais elles sont **exceptionnelles** : dernier recours pour répondre à un besoin vital, quand aucune autre mesure ne permet d'atteindre un niveau de risque acceptable.

Une grille pour décider d'une exception

Pour décider, l'Académie propose de répondre par écrit, dans l'ordre, aux questions suivantes (elles reprennent l'esprit des directives ; lisez le texte complet dans les lectures de la semaine) :

1. **Besoin** : l'activité est-elle vitale ? Combien de personnes, quel risque si elle n'a pas lieu ?
2. **Alternatives** : négociation de l'accès, changement d'itinéraire ou d'horaire, profil bas, partenaires locaux acceptés, transport aérien civil… ont-elles été tentées ou analysées ?
3. **Sécurité réelle** : l'escorte réduit-elle vraiment le risque, ou l'augmente-t-elle (cible attirée, échanges de tirs) ?
4. **Fournisseur** : qui escorterait ? Une partie au conflit pose plus de problèmes qu'une police de l'État hôte ou qu'une force de paix non partie.
5. **Perception et effets** : quel effet sur l'acceptation de l'organisation et de toute la communauté humanitaire ?

6. **Durée et sortie** : pour combien de temps, et à quelle condition l'escorte s'arrête-t-elle ?

Qui décide

Chaque organisation reste responsable de ses décisions de sécurité. Dans les Nations unies, l'utilisation d'escortes armées s'inscrit dans le système de gestion des risques de sécurité et implique la direction humanitaire du pays. Les directives recommandent que les décisions d'exception soient prises **au plus haut niveau** du pays, documentées, et autant que possible **discutées collectivement** (équipe humanitaire pays, forums d'ONG), car l'escorte d'une organisation affecte toutes les autres.

Beaucoup d'ONG ont une politique interne qui exclut toute escorte armée, sauf décision de la direction générale. D'autres, comme le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, s'en tiennent à une politique très stricte, fondée sur l'acceptation.

Organiser une escorte acceptée

Si une escorte est acceptée à titre exceptionnel, des règles limitent ses effets :

- **Accord écrit** avec le fournisseur : rôle strictement défensif, règles d'engagement connues, chaîne de commandement claire, pas de transport d'armes ou de militaires dans les véhicules humanitaires.
- **Distance** entre les véhicules d'escorte et les véhicules humanitaires, pour garder la distinction visible.
- **Pas de paiement** qui ferait de l'aide une source de financement d'une partie armée ; si des frais sont inévitables (par exemple carburant ou indemnités d'une police de l'État hôte), ils sont transparents et approuvés.
- **Révision régulière** (par exemple chaque mois) au regard des critères, avec un plan pour revenir à des convois sans escorte.

Un exemple chiffré

Sur une route vers un camp de 40 000 personnes, 6 convois sur 50 ont été attaqués en trois mois (12 %). Les attaques sont le fait de bandits, pas d'une partie au conflit. La police de l'État hôte propose une escorte. Après négociation avec les chefs communautaires et changement d'horaire, le taux tombe à 2 attaques sur 45 convois (4,4 %) le trimestre suivant, sans escorte.

Leçon : la grille impose de tester les alternatives d'abord. Ici, elles ont réduit le risque de près des deux tiers ; l'escorte n'était plus un dernier recours.

Exercice d'application : appliquer la grille

Un groupe armé non étatique contrôle la route vers une zone où une épidémie de choléra se propage (12 000 personnes exposées). L'armée nationale, partie au conflit, propose d'escorter vos camions. Le groupe armé a déclaré qu'il attaquerait « tout convoi militaire ». Aucun dialogue n'a encore été tenté avec lui.

Appliquez la grille et donnez votre recommandation.

Éléments de corrigé. Besoin : vital. Alternatives : non tentées (dialogue avec le groupe armé, passage par une organisation acceptée, transport aérien). Sécurité réelle : l'escorte de l'armée augmenterait le risque, le groupe ayant annoncé qu'il attaquerait les convois militaires. Fournisseur : partie au conflit, perception très négative. Recommandation : refuser l'escorte, ouvrir d'urgence un dialogue sur l'accès et étudier un pont aérien civil.

À retenir

- Règle générale : pas d'escorte armée pour les convois humanitaires.
- Exception seulement en dernier recours pour un besoin vital, quand aucune autre mesure ne suffit.
- Grille : besoin, alternatives, sécurité réelle, fournisseur, perception, durée et sortie.
- Décision au plus haut niveau, documentée et discutée collectivement.
- Escorte acceptée : accord écrit, distance, pas de financement d'une partie armée, révision régulière.

Quiz

1. Selon les directives de l'IASC, en règle générale, les convois humanitaires :
   A. Utilisent des escortes privées
   B. N'utilisent pas d'escortes armées
   C. Sont escortés par les bailleurs
   D. Utilisent des escortes armées

2. Quelle étape vient en premier dans l'analyse d'une exception ?
   A. Choisir le fournisseur
   B. Établir le besoin vital
   C. Fixer la distance entre véhicules
   D. Négocier le prix

3. Une escorte fournie par une partie au conflit :
   A. Est toujours préférable à une escorte de police
   B. Est exigée par les directives de l'IASC de 2013
   C. Pose plus de problèmes de perception
   D. Est neutre au regard des principes humanitaires

4. Pourquoi discuter collectivement une décision d'escorte ?
   A. Parce que c'est obligatoire pour tous les bailleurs
   B. Pour obtenir une bonne couverture dans la presse
   C. Pour partager le coût de l'escorte entre organisations
   D. Elle touche l'acceptation de toutes

5. Dans l'exemple chiffré, le taux d'attaque passe de 12 % à environ :
   A. 2 %
   B. 10 %
   C. 8 %
   D. 4,4 %

Corrigé du quiz : 1. B · 2. C · 3. A · 4. D · 5. A